

khan, successeur de Bouyantou khan, rendit à son tour un édit élogieux en faveur du maître et lui donna un kaṣāya d'honneur. Sept ans après la mort du *ho-chang Tchong-fong*, Djidjagatou khan ordonna en 1329 qu'on lui conférât le nom posthume de *Tche-kio* 智覺, que le stûpa élevé sur sa tombe fût appelé *Fa-yun* 法雲 et que le texte d'une inscription fût rédigé afin qu'un disciple du maître, *Chan-ta-mi-ti-li* 善達密的理, pût le faire graver sur une stèle placée dans la montagne *T'ien-mou*. Nous possédons la copie de ce monument qui est daté du huitième mois de l'année 1330 <sup>1)</sup>. En 1334, le même *Chan-ta-mi-ti-li* adressa une requête à Oukhagatou khan pour demander que, par une nouvelle faveur, les écrits de son maître fussent incorporés au Tripitaka <sup>2)</sup>. L'Empereur accorda cette permission; bien plus, il ordonna qu'un lettré officiel, *Kie Hi-sseu* 揭傒斯, composerait une préface à l'édition qui allait être faite; enfin il honora le *ho-chang Tchong-fong* du titre posthume de maître du Royaume *P'ou-ying*. Les deux pièces dont nous allons donner la traduction sont relatives à ces décisions impériales.

N° XI <sup>3)</sup>.

« Missive <sup>4)</sup> du (*hing-siuan-tcheng-yuan* <sup>5)</sup>) au sujet de la faveur

1) C'est l'inscription de *Yu Tsi*; cf. plus haut, p. 426, n. 8.

2) Le texte de cette requête est placé en tête du Recueil des écrits du *ho-chang Tchong-fong* (*Trip.*, éd. *Jap.*, XXXIV, 9, p. 1 v°—r°); la lettre de remerciements adressée à l'empereur par *Chan-ta-mi-ti-li*, le sixième mois de l'année 1334, est placée à la fin du même recueil (*Trip.*, éd. *Jap.*, XXXIV, 9, p. 127 v°—128 r°).

3) *Trip.*, éd. *Jap.*, vol XXXIV, fasc. 9, p. 1 v°.

4) Le mot 劄 implique qu'il s'agit d'une missive envoyée par une autorité supérieure à un subordonné. En effet, le destinataire de la lettre est le religieux *Ming-jouei* qui est sous la dépendance du *hing siuan tcheng yuan* duquel émane la missive.

5) L'administration du *hing-siuan-tcheng-yuan* 行宣政院 avait été instituée à *Hang-tcheou* en 1334, l'année même de la dépêche que nous traduisons. Elle était comme le double du *siuan-tcheng-yuan* 宣政院 dont le siège était à Péking, et,